

Réunion du Comité Provincial Namurois qui s'est tenue à Temploux SAISON 2024/2025 : P.V. N° 01 – 300824.

Séance ouverte à 19h15.

Membres présents :

Mmes. C. FOLIE, I. PIETQUIN.
MM. D. HARMAND, P NOËL, J.-C. OGER, P. WINAND.

Membre excusé :

Mme. S. VANCROUTESEN.

1. Approbation de PV :

- Le P.V. n°05 du 6/05/24 est approuvé à l'unanimité.

2. Secrétariat:

- A ce jour, 39 clubs n'ont toujours pas rentré le formulaire des signatures des membres du comité. Un rappel sera envoyé.
- Le club de Hastière N211 n'a toujours pas payé sa facture de fin de saison. Toutes ses équipes sont suspendues jusqu'à paiement.

3. Trésorerie:

- Les comptes de la saison passée ont été vérifiés et acceptés par les vérificateurs aux comptes.
- Passage en revue du budget 2024-25. Certaines adaptations sont faites et le budget est approuvé. L'indemnité de déplacement passe à 0,40 € par km.
- 5296 € sur le bénéfice des 3 dernières années seront redistribués aux clubs.

4. Divers :

- Nous ne parlerons pas lors de l'AP des noyaux car le projet n'est pas suffisamment finalisé et cela risque d'amener de la confusion dans les esprits.
- Une mise au point est faite sur les prestations d'arbitrage. Certaines missions comptent pour deux prestations et d'autres pour une seule (1/2 journée). Les prestations sont comptabilisées pour l'obligation des arbitres à faire 3 prestations pour être actifs. Un arbitre reçoit donc un ordre de mission pour une ou deux prestations.
- La rémunération d'une mission d'un jour sera de 35 €, 20 € pour une ½ journée. Le juge arbitre d'un master reçoit 20 € pour la préparation des tableaux et 35 € le jour de la compétition.
- La salle de Noisieux a été visitée alors que l'aménagement n'était pas terminé. Une visite complète devra avoir lieu dans quelques semaines. Il en est de même pour tous les clubs qui changent de local Floreffe, Beauraing et Andenne.

Séance levée à 22h00.

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Secrétaire,

Ph. WINAND

Président,

P. NOEL